Feuillet N°1

RACD

CETTE DÉCLARATION NE CONCERNE QUE LES FILMS DE FICTION ET D'ANIMATION

RÉGIME DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS

BORDEREAU DECLARATIF TRIMESTRIEL DE LA COTISATION DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS (R.A.C.D)

Article L.382-12 du code de la sécurité sociale

0100

OBLIGATOIRE

N° AGESSA

Numéro d'identification du dossier du producteur à mentionner lorsqu'il vous a été attribué par l'AGESSA

N° SIRET

A RETOURNER REMPLI ET SIGNÉ À

AGESSA
21, bis rue de Bruxelles
75439 Paris Cedex 09

Raison sociale du producteur

Nom

N° Rue

CP Ville

E-mail @ .

Année	Cochez la période acquittée			
2 0	☐ 1er trim. 2 0	☐ 2ème trim. 2 0	☐ 3ème trim. 2 0	☐ 4ème trim. 2 0
	(échéance au 15/04)	(échéance au 15/07)	(échéance au 15/10)	(échéance au 15/01)

IMPORTANT

Le bordereau déclaratif RACD doit impérativement être accompagné de l'état nominatif des bénéficiaires des droits (feuillet N° 2)

Si vous déclarez plus de trois bénéficiaires utilisez le(s) feuillet(s) N°3 (préciser le nombre) :

Réservé à l'AGESSA

Montant total des droits assujettis à la cotisation de retraite complémentaire de 8 %

, € x 8 % = , €

Montant total des droits assujettis à la cotisation de solidarité de 1 %

, € x 1 % = , €

TOTAL À REGLER , € ☐

210

Si vous réglez par virement cochez cette case

IMPORTANT

Votre règlement (chèque ou virement) au titre de la cotisation RACD **ne doit pas inclure d'autres cotisations** et **doit être libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'AGESSA.**

Certifié exact, le

J J M M 2 0 A A

Nom du signataire

Qualité

Signature

Cachet de la Société

Tournez SVP

L-BRACD102

RACD

ETAT TRIMESTRIEL NOMINATIF DES AUTEURS ASSUJETTIS A LA COTISATION DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS (R.A.C.D)

Article L.382-12 du code de la sécurité sociale

0110

OBLIGATOIRE

N° AGESSA

Numéro d'identification du dossier du producteur attribué par l'AGESSA. (à rappeler obligatoirement pour tout échange avec les services)

N° SIRET

Année 2 0

☐ 1er trimestre ☐ 2ème trimestre ☐ 3ème trimestre ☐ 4ème trimestre

Cotisation RACD perçue au taux de 8 %
(**Pour information** : en 2005 - 7 % à charge de l'auteur, 1 % à charge du producteur
en 2006 - 6,5 % à charge de l'auteur, 1,5 % à charge du producteur
à compter de 2007 - 6 % à charge de l'auteur, 2 % à charge du producteur)

IMPORTANT

Les cotisations de retraite sont reportées au compte individuel des auteurs.
Vous devez impérativement mentionner **le numéro de sécurité sociale des personnes concernées ainsi que leurs coordonnées (nom, prénom, adresse)**.

	Activité d'auteur exercée (cocher la case appropriée)	Montant hors taxes des droits assujettis à la cotisation de 8 % (parts du producteur et auteurs confondues)	Montant des droits assujettis à la cotisation de solidarité de 1% (auteur retraité / auteur au plafond en points de retraite du RACD / auteur âgé de plus de 65 ans n'ayant jamais cotisé au RACD)
N° SÉCURITÉ SOCIALE ☐ M ☐ Mme Nom Prénom N° Rue CP Ville	☐ Scénariste/dialoguiste ☐ Adaptateur ☐ Réalisateur ☐ Auteur bible littéraire ☐ Auteur graphique d'animation	, €	, €
Pays			
N° SÉCURITÉ SOCIALE ☐ M ☐ Mme Nom Prénom N° Rue CP Ville	☐ Scénariste/dialoguiste ☐ Adaptateur ☐ Réalisateur ☐ Auteur bible littéraire ☐ Auteur graphique d'animation	, €	, €
Pays			
N° SÉCURITÉ SOCIALE ☐ M ☐ Mme Nom Prénom N° Rue CP Ville	☐ Scénariste/dialoguiste ☐ Adaptateur ☐ Réalisateur ☐ Auteur bible littéraire ☐ Auteur graphique d'animation	, €	, €
Pays			
	TOTAL	, €	, €

L-BRACD202

Feuillet N°2

RACD

ETAT TRIMESTRIEL NOMINATIF DES AUTEURS ASSUJETTIS
A LA COTISATION DE RETRAITE DES AUTEURS ET COMPOSITEURS
DRAMATIQUES ET AUTEURS DE FILMS (R.A.C.D)
Article L.382-12 du code de la sécurité sociale

0110

REPORT TOTAL FEUILLET PRÉCÉDENT ❶ , € , €

OBLIGATOIRE

N° AGESSA

Numéro d'identification du dossier du producteur attribué par l'AGESSA. (à rappeler obligatoirement pour tout échange avec les services)

Activité d'auteur exercée (cocher la case appropriée)	Montant hors taxes des droits assujettis à la cotisation de 8 % (parts du producteur et auteurs confondues)	Montant des droits assujettis à la cotisation de solidarité de 1% (auteur retraité / auteur au plafond en points de retraite du RACD / auteur âgé de plus de 65 ans n'ayant jamais cotisé au RACD)

N° SÉCURITÉ SOCIALE

☐ M ☐ Mme

Nom

Prénom

N° Rue

CP Ville

Pays

☐ Scénariste/dialoguiste
☐ Adaptateur
☐ Réalisateur
☐ Auteur bible littéraire
☐ Auteur graphique d'animation

❷ , € , €

N° SÉCURITÉ SOCIALE

☐ M ☐ Mme

Nom

Prénom

N° Rue

CP Ville

Pays

☐ Scénariste/dialoguiste
☐ Adaptateur
☐ Réalisateur
☐ Auteur bible littéraire
☐ Auteur graphique d'animation

❸ , € , €

N° SÉCURITÉ SOCIALE

☐ M ☐ Mme

Nom

Prénom

N° Rue

CP Ville

Pays

☐ Scénariste/dialoguiste
☐ Adaptateur
☐ Réalisateur
☐ Auteur bible littéraire
☐ Auteur graphique d'animation

❹ , € , €

N° SÉCURITÉ SOCIALE

☐ M ☐ Mme

Nom

Prénom

N° Rue

CP Ville

Pays

☐ Scénariste/dialoguiste
☐ Adaptateur
☐ Réalisateur
☐ Auteur bible littéraire
☐ Auteur graphique d'animation

❺ , € , €

TOTAL
① + ② + ③ + ④ + ⑤ , € , €

L-BRACD302

Feuillet N°3